

## CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 1<sup>er</sup> décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **1<sup>er</sup> décembre 2021** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le **26 novembre** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, HAUTBOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absente excusée : TOUPIN Bénédicte,

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire GUILLOUX Lionel.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	10
	Votants :	10

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

- Insuffisance d'actif concernant le commerçant DEFFAY CEDRIC
- Contrat à durée déterminée du 20 au 24 décembre 2021

### **Approbation PV du 05 novembre 2021**

#### **BATIMENT TECHNIQUE, SALLE DES ASSOCIATIONS, BIBLIOTHEQUE**

##### **\* PRESTATION ET PROPOSITION D'HONORAIRE PRE-CHIFFRAGE DES TRAVAUX**

Afin de déposer une demande de subvention pour l'aménagement de la salle socio-culturelle et la construction d'un local technique, il a été demandé des devis pour une étude préliminaire du projet (esquisse + chiffrage des travaux), une seule entreprise a donné réponse.

M. GOMMEREL :

- Prestation esquisse : 2 650 € HT soit 3 180.00 € TTC
- Prestation pré-chiffrage des travaux : 760.55 € HT soit 912.66 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **DE VALIDER** le devis de M. GOMMEREL pour un montant de 3 410.55 € HT soit 4 092.66 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

##### **\* PREMIERES ESTIMATIONS ET ETUDE PREALABLE :**

Estimation réaménagement salle socio-culturelle-bibliothèque (59m<sup>2</sup> env.) : 51 000.00 € HT

MOE (entre 10% et 12% du montant des travaux) : 6 120 € HT

Estimation construction d'un local technique (150 m<sup>2</sup> env.) : 187 500 € HT

MOE (entre 10% et 12% du montant des travaux) : 22 500 € HT

Le montant des honoraires est de 28 620.00 HT €

**\* DEMANDE DE SUBVENTION :**

DETR 30 % du montant des dépenses + 10 % de bonus si projet éligible si projet inscrit au CRTE

DÉPENSES (estimatif)	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Etude préalable	3 410.55 €	DETR (ou DSIL) (30% + 10%)	128 012.00 €
Maitre d'œuvre	26 620.00 €	DSIL (50% sur panneaux)	20 000.00 €
Travaux	250 000.00 €	Région	
Panneaux photovoltaïques	40 000.00 €	CCPCG / FCATR	
		Autofinancement	
Total (estimatif)	320 030.55 €	Total	320 030.55 €

**\* CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION DU BATIMENT TECHNIQUE**

Le futur atelier communal sera construit sur le terrain de foot, situé rue des Chênes.

**PRIORITES D'INVESTISSEMENT 2022.2026 AU REGARD DE NOS CAPACITES FINANCIERES**

- Réfection de 1km de voie communale à l'année

**PYLONE TELEPHONIQUE**

**??**

**BILAN REUNION ADEC**

Rencontre ce jour avec la direction diocésaine sur les perceptives de l'école.

**ARGENT DE POCHE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » à l'attention des jeunes de la commune d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans (obligation d'avoir 16 ans au démarrage du chantier).

Ce dispositif crée la possibilité pour les jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée de 3 heures) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération dans la limite de 15€ par jeune et par demi-journée.

Un jeune ne peut participer à plus de 20 jours par an en été et 10 jours pour chacune autres périodes de congés scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE RENOUELER le dispositif argent de poche pour la période du 25 au 29 octobre 2021 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- D'INDEMNISER le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée
- DE SOLLICITER auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,
- DE SOUSCRIRE une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour la période du 25 au 29 octobre 2021 à l'attention

des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans ;

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour la période du 20 décembre au 31 décembre 2021 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans ;

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour toutes les vacances scolaires de l'année 2022 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans ;

- **D'INDEMNISER** le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée

- **DE SOLLICITER** auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,

- **DE SOUSCRIRE** une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES ASEM ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC D'ORIGNE**

L'ASEM de l'école Sainte Jeanne d'Arc d'Origné a remplacé en septembre et octobre sur le temps de la pause méridienne un agent de la collectivité.

L'OGEC a fourni à la mairie le nombre d'heures complémentaire réalisées :

- Septembre : 12.75 heures

- Octobre : 9 heures

La charge supplémentaire au salaire est de 273.81 €. M. le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser l'OGEC en versant une subvention exceptionnelle de 273.81 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **AUTORISE** Monsieur à verser une subvention exceptionnelle de 273.81 € à l'OGEC

### **TELETHON**

Au programme randonnée VTT + illumination sur le parvis de la mairie à 18h30 puis dégustation de soupe.

### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Dimanche 23 janvier 2022 (selon les conditions sanitaires)

### **INSUFFISANCE D'ACTIF CONCERNANT LE COMMERÇANT DEFFAY CEDRIC**

Clôture pour insuffisance d'actif au Tribunal de commerce de Laval le 03/11/2021. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Mail de la trésorerie 29/11/2021 :

A la suite du BODACC du 23 novembre 2021 indiquant une clôture pour insuffisance d'actif concernant le commerçant DEFFAY CEDRIC, notre service avait déclaré lors de sa liquidation judiciaire d'octobre 2020 un montant de 3 271,45 euros correspondant aux loyers d'octobre 2014 à juillet 2015.

Les annonces du BODACC et la déclaration de créances sont en pièces jointes de ce mail.

Une clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement des créances déclarées.

Veillez trouver en pièce jointe de ce mail un bordereau de situation au nom de M. DEFFAY Cédric à la date d'aujourd'hui.

Il convient de prendre une délibération concernant l'effacement des créances du commerçant pour les montants suivants conformément au bordereau de situation.

Ces montants sont :

- loyers d'octobre 2014 à juillet 2015 : 3 271,45 euros

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** de surseoir à statuer

## **FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE NUILLÉ SUR VICOIN.**

Le versement d'une participation financière est obligatoire, loi 2004-809 du 13 août 2004, les communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière scolaire dont des enfants résidant sur leur territoire fréquentent des écoles publiques ou privées sous contrat d'association sont tenus de participer aux dépenses de fonctionnement de ces écoles.

La commune de Nuillé sur Vicoin demande :

- pour l'année scolaire 2018/2019 : 121.41 €

- pour l'année 2019/2020 :  $1812.44 + 82€ = 1\ 894.44 €$

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de participer aux frais de scolarités des enfants d'Origné scolarisés sur la commune de NUILLÉ SUR VICOIN ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une participation de 121.41 € pour l'année scolaire 2018/2019 et 1 894.44 € pour l'année scolaire 2019/2020.

### **Questions diverses / Date à retenir :**

- vendredi 14 janvier 2022 : 20h30 Conseil Municipal

Plus personne de souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 h45

Le secrétaire de séance  
Mme TOUPIN Bénédicte

Le Maire  
Monsieur LEMARIÉ Christophe